



## Plus de concertation entre bailleurs de fonds?

# Klemens van de Sand

Texte intégral d'un article paru dans D+C Développement et Coopération no. 6, novembre-décembre 1996; pages 17-22

### Page EUFORIC



D+C is published by the Deutsche Stiftung für Internationale Entwicklung. Subscriptions and further information are available from: The Editor, E+Z Entwicklung und Zusammenarbeit, Postfach 10 08 01, D-60008 Frankfurt, Germany. Tel: +49 69 7501-4366, Fax: +49 69 7501-4855.

En mai 1994, un groupe de travail sur le "développement participatif et le bon gouvernement" a été institué au sein de l'OCDE. C'est M. van de Sand, responsable de la planification au ministère allemand de la Coopération, qui en a été élu président. Le groupe de travail a élaboré un certain nombre de recommandations qui ont été adoptées par le "High Level Meeting", du Comité d'Aide au développement, lors de sa session de mai. M. van de Sand résume ici l'action de ce comité.

En matière de coordination de l'action des bailleurs de fonds, si les déclarations émanant des Etats industrials réunis au sein du CAD (comité d'aide au développement de l'OCDE) n'ont jamais manqué à ce sujet, sur le terrain, la réalité a souvent été bien différente. Et les bouleversements de la politique mondiale en 1989-90 n'ont pas amené immédiatement de changement majeur. Bien au contraire: les problèmes économiques et budgétaires s'étant sérieusement aggravés dans les pays industrialisés, "la pression commerciale sur l'aide au développement s'est accentuée ces dernières années", note le Rapport 1994 du CAD (1)), et a renforcé la concurrence entre donneurs.

Il semblerait néanmoins que, ces derniers temps, les secteurs opposés à la surprématie des égoïsmes nationaux dans les relations internationales gagnent du terrain au sein de l'OCDE. Contrairement aux protagonistes du multilatéralisme indifférent des années 70 et 80, ils misent sur un "nouveau partenariat mondial" (2) entre les organisations bilatérales et multilatérales d'aide au développement et leurs partenaires gouvernementaux et non-gouvernementaux des pays du Sud.

L'expression la plus récente de ce concept de partenariat c'est l'adoption par le CAD à niveau ministériel (high level meeting de mai 1996), de deux textes le rapport "Shaping the 21th century: The contribution of development cooperation" (3) et la "Policy note on strengthening country level coordination for participatory development and good governance" (4) auxquels je me référerai dans ce qui suit. Ces deux déclarations témoignent de la volonté des 22 membres du CAD de définir plus concrètement les objectifs et stratégies de la coopération pour le développement et d'en coordonner l'application, d'abord là où cela présente un intérêt pratique, c'est-à-dire sur le terrain!

#### Une stratégie de développement pour le 21ème siècle?

Paradoxalement, la tendance actuelle à la coopération est née des problèmes économiques et budgétaires internes, ceux-là mêmes qui ont accrû la concurrence entre les Etats industriels. Bien plus que la montée d'un scepticisme généralisé au sein de l'opinion publique, c'est en effet la crise financière qui a incité les administrations du développement à méditer l'avenir de la coopération, car elle a entraîné des coupes claires dans les budgets de l'aide au développement, notamment aux Etats-Unis, au Canada et dans certains pays scandinaves, dont les conséquences pour le système multilatéral sont incalculables.

Le rapport du CAD issu - pour employer la terminologie officielle - d'un "exercice de réflexion" d'une durée d'un an, présente sans doute des points faibles et l'on peut se demander s'il répond vraiment aux promesses de son titre ambitieux ("construire le 21ème siècle"). Néanmoins, le fait que les pays industriels soient parvenus à s'entendre sur un vaste programme stratégique comportant des idées d'avenir, alors que les temps sont à la crise, et pas seulement dans le secteur de l'aide au développement, constitue en soi un succès remarquable. En voici les idées force:

- En dépit d'espoirs déçus, l'aide au développement est aussi une aventure qui finit bien. (Et le rapport cite pour preuve, entre autres, la révolution verte, le recul de la pauvreté, des maladies et de la natalité dans de nombreux pays, ainsi que l'amélioration d'infrastructures matérielles et sociales).
- Maigré des contraintes économiques externes, la communauté des bailleurs de fonds réaffirme sans ambages que l'objectif premier de son aide est de diminuer la pauvreté.
- Le CAD définit des indicateurs précis de la réussite d'une politique du développement (niveau de vie, alphabétisation, accès des filles aux systèmes d'éducation, mortalité infantile et maternelle. Il tourne ainsi le dos à la focalisation sur les transferts quantitatifs qui est de mise actuellement, y compris en Allemagne, une approche qui occulte les conditions et les critères qualitatifs de la réussite des processus de développement).
- Mais dans le même temps, le CAD affirme la nécessité d'un financement "adéquat et prévisible", en matière de coopération multilatérale notamment, ainsi que celle d'une augmentation du volume de l'APD.
- Le partenariat avec les pays en voie de développement signifie qu'ils sont les premiers responsables du développement, mais n'autorise pas pour autant à leur faire porter le chapeau du manque de progrès en ce domaine. Le document souligne la nécessité d'une action politique des pays industrials en dehors du secteur de l'aide au développement (allègement de la dette, commerce etc.).
- Le partenariat et la coopération impliquent un engagement mutuel à respecter un certain nombre de valeurs (droits de l'homme, participation, justice sociale, préservation des ressources naturelles).

Une idée très simple soustend l'ensemble de ce document: rien n'est plus utile à la cause du développement que ses succès. Toutes justes qu'elles soient, les grandes déclarations selon lesquelles il en va de l'avenir de l'humanité le rapport y fait bien évidemment aussi référence ne suffisent manifestement pas à secouer la léthargie et le scepticisme de l'opinion pour gagner son soutien. Il faut aussi convainere les contribuables de l'efficacité de l'aide.

# Une meilleure efficacité grâce à la coordination sur le terrain

Dans la coordination réside l'un des éléments majeurs pour accroître (un objectif tant de fois proclamé) l'efficacité de l'aide au développement. Telle est l'idée qui a présidé à l'élaboration du deuxième document du CAD, la "policy note" portant sur la coordination au niveau des Etats, un texte qui vient concrétiser un aspect essentiel des thèses exposées dans le document stratégique. Les accords politiques entre les bailleurs de fonds donnent plus de poids au dialogue avec leurs partenaires; la concentration et la répartition des tâches permettent à toutes les parties prenantes de libérer des moyens et augmentent les effets de tous les projets de développement.

Mais voyons un peu la genèse de ce texte: la récomposition de l'échiquier politique international, au début des années 90, a permis de tirer les leçons du constat selon lequel le principal responsable des retards de développement dans une partie de l'Asie, en Amérique latine et, surtout, en Afrique, c'était le mauvais gouvernement du pays. En termes positifs, cela signifie que les systèmes de gouvernement doivent être plus performants, plus transparents, plus responsables sur le plan social et donc plus stables; il doit y avoir séparation des pouvoirs de l'Etat et décentralisation. Etant donné que cela conditionne également la croissance économique et la paix interne des Etats, en 1991, le ministre allemand de la Coopération, M. Spranger, a élevé les cinq principales conditions du développement au rang de critères de mise en oeuvre des instruments et des moyens de la coopération.

Dans le cadre du recentrage de sa politique d'aide au développement, le ministère a choisi dès le départ non pas de faire cavalier seul, mais de s'inscrire au contraire dans l'action au niveau international. Il pouvait compter sur l'engagement d'un certain nombre de "coreligionnaires", notamment aux Pays-Bas, en Scandinavie, au Canada et aux Etats-Unis. Autre élément déterminant, la reconnaissance dans le Rapport 1990 sur le développement dans le monde de ce que la lutte contre la pauvreté était avant tout un problème de rapport des forces politiques. (Pour ce qui est de la concrétisation de cette idée par la Banque mondiale, non seulement son statut d'institution financière y faisait obstacle, mais aussi du moins jusqu'à l'entrée en fonction de son président M. Wolfensohn les orientations "économistes" de sa direction).

Dès la fin novembre 1991, le Conseil de l'Union européenne prenait une décision portent sur les droits de l'homme, la démocratie et le développement, dont certains passages reprennent tels quels les critères et l'argumentation du ministère allemand de la Coopération. Sur les instances de ce même ministère, et d'autres, le Comité d'aide au développement de l'OCDE a également planché sur cette problématique et a donné naissance en décembre 1993 aux "Orientations on participatory development and good governance".(5) Ce document de 30 pages contient des recommendations en vue de la mise en oeuvre de l'aide au développement qui portent sur:

- 1. le développement participatif,
- 2. la démocratisation.
- le "bon gouvernement" (justice, administration publique, contrôle de la corruption, diminution de dépenses militaires disproportionnées) et
- 4. les droits de l'homme.

Parallètement à l'adoption de ce texte, la plus haute instance du CAD (le "High level meeting") a créé pour une période d'essai de trois ans un groupe de travail baptisé le "working group on participatory development and good governance", qui a pour mission de formuler des recommandations concrètes destinées à la coopération, à partir de l'analyse des différentes expériences des membres du CAD. Les travaux de ce comité se sont axés sur les cinq problèmes suivants: le rôle de la "société civile" dans le processus démocratique; la promotion des droits de l'homme; la réforme du système juridique; décentralisation et démocratie locale; la coordination sur le terrain et au sein des groupes consultatifs de la Banque mondiale et des "tables rondes" du PNUD. Sur ce dernier point, les travaux se sont achevés par la "Policy note" mentionnée plus haut.

# Des analyses communes portent sur les pays d'intervention comme base de la coopération

L'objectif général d'une coordination au niveau des Etats, tel qu'énoncé dans la "policy note", est de responsabiliser les gouvernements partenaires et de promouvoir leur collaboration avec des organismes émanant de la société civile. Les membres du CAD partent du principe que l'on peut améliorer les structures politiques, administratives et juridiques notamment "par un dialogue constructif et non pas en imposant, par exemple, des normes absolues et des modèles". (Cette citation, comme celles qui suivent, sont tirées de la "policy note" et ont été traduites par l'auteur).

Des analyses par pays, centrées sur les facteurs qui ne sont pas traités dans les rapports régionaux de la

Banque mondiale, doivent servir de base au dialogue. Elles ne devront pas être menées par les seuls organismes donneurs des Etats développés, mais plutôt en collaboration avec des instituts de recherche indépendants des pays en voie de développement. Elles devront ensuite faire l'objet de discussions avec le gouvernement concerné et les organisations de la "société civile", "y compris celles qui représentent les pauvres et des personnes moins actives sur le plan politique", "afin d'élaborer des stratégies et des mesures d'aide susceptibles d'être intégrées par la suite aux programmes des bailleurs de fonds".

Là où les institutions et les spécialistes pour mener ce genre d'enquête font défaut, les membres du CAD entendent apporter leur soutien aux Etats pour développer les capacités nécessaires, en faisant appel, dans la mesure du possible, aux compétences d'autres pays en développement.

### Réseaux d'ONG dans les pays en voie de développement

Sur le nécessaire développement des capacités des organisations de la société civile, la "policy note" reprend en condensé les idées avancées lors d'un séminaire organisé à Uppsala (6) par l'un des membres scandinaves du groupe de travail, sur le rôle de ces associations dans le processus démocratique:

- Afin d'acquérir rang d'interlocuteur à part entière, tant auprès de leur gouvernement qu'auprès des bailleurs de fonds, et d'être à même d'exercer une influence sur les structures macrodécisionnelles, les organisations issues de la société civile des pays en développement doivent procéder exactement comme l'on fait les ONG allemandes en constituent le VENRO, c'est-à-dire; créer des réseaux.
- Les organisations de la société civile doivent définir des critères de qualité pour leur propre action et se présenter comme des partenaires sérieux.
- Les membres du CAD doivent aider ces organisations à développer leur professionnalisme, et donc leur aptitude au dialogue, et à échanger des connaissances et des compétences. "Les donneurs et les organisations intéressés pourraient, par exemple, constituer des fonds indépendants, gérés en commun, en vue de financer des activités telles que les échanges d'information, la formation de réseaux et le recyclage". (Ont servi de modèle ici, les fonds constitués par le Danemark en Europe de l'Est, mais aussi certains éléments des "fonds autogérés" de l'assistance technique allemande).

#### Des critères pour les ONG

La question de la constitution de réseaux et celle de la définition de critères en vue d'une coopération avec et entre les ONG ont joué un rôle primordial non seulement à Uppsala, mais aussì - il faut le mentionner - dans le cadre notamment des rencontres quadripartites entre organisations gouvernementales et nongouvernementales allemandes et ghanéennes qui ont débuté en juillet 1995, au Ghana, à l'initiative du ministère allemand de la Coopération, tout comme lors d'une conférence organisée par la Fondation Konrad Adenauer qui s'est tenue début mai 1996 au Sri Lanka et réunissait des représentants d'ONG, d'instituts de recherche et de gouvernements d'Asie du Sud autour des problèmes de la participation et de la lutte contre la pauvreté dans la politique des Etats de cette région.

Il s'agit là, me semble-t-il, d'un débat extrêmement important qui est tout à fait d'actualité, et cela à divers titres: la quasi-totalité des bailleurs de fonds bilatéraux, mais aussi le groupe de la Banque mondiale, octroient de plus en plus de ressources au développement de la "société civile". Et le "sonmet du micro-crédit" qui se tiendra l'an prochain doit permettre de récolter des centaines de millions de dollars supplémentaires pour ce secteur. Aussi les organisations non-gouvernementales poussent-elles comme des champignons. Bon nombre d'entre elles sont fondées par les élites au pouvoir, dans le seul but de préserver leurs dividendes habituels et de capter les flux financiers dérivés du secteur public vers le secteur non-gouvernemental. Il est cependant indéniable qu'en bien des endroits, les jeunes et dynamiques organisations de la "société civile" représentent un nouvel espoir au vu de la faillite des gouvernements, notamment en Afrique et en Amérique latine. Non seulement elles

4 of 8

remplacent les services manquant, mais elles organisent également la participation sociale des pauvres et mettent ainsi les pouvoirs publics en face de leurs responsabilités. Confrontés à ce phénomène "d'empowerment", un nombre croissant de gouvernements tentent de réguler l'action des associations à l'aide de législations et de décrets qui vont bien au-delà, du souci légitime d'un Etat d'obliger les ONG à respecter la constitution du pays et à oeuvrer en faveur de l'intérét général. Dans une situation d'une telle ambiguité, il y a urgence, tant pour les bailleurs de fonds que pour les ONG ellesmêmes, à réagir contre la menace de perversion de l'aide au développement, par l'intermédiaire des associations.

En l'état actuel du débat, l'on peut proposer les critères généraux suivants pour une coopération entre les ONG, mais aussi entre les ONG et les organismes donneurs:

- Indépendance par rapport a l'Etat.
- · Structures démocratiques et transparentes.
- · Base populaire large.
- Libre adhésion.
- · Gestion responsable et efficiente.
- · Objectifs clairs et concrets.
- Volonté de coopération et de contribution à des réformes structurelles.

Ces critères ne doivent pas être pris comme des normes minimum absolues mais comme des points de référence rectifiables qui doivent être appliqués dans un processus dynamique. Il faudra les modifier en fonction du type et des objectifs de l'organisation, voire les élargir, dans le cas notamment d'organismes de financement. Ainsi les exigences d'une "base populaire large" et d'une "libre adhésion" concernent elles plutôt les associations d'autopromotion que les organisations intermédiaires de prestation de services ou de défense des droits de l'homme.

Le critère "volonté de coopération" est essentiel dans l'optique d'un développement participatif. Les ONG sont appelées par là à analyser leur rôle dans le processus du développement et à le redéfinir le cas échéant. Il impose aux ONG de centrer elles aussi leur objectif stratégique sur les causes structurelles de la pauvreté. Il ne peut donc plus s'agir "seulement" de mettre en oeuvre, à un niveau micro-économique, des projets plus ou moins isolés visant à adoucir les symptômes et les conséquences d'erreurs de développement. La "mobilisation sociale" et le "développement de capacités" ne se limitent pas au renforcement des capacités d'autopromotion, en vue de satisfaire des besoins matériels, même si cela a toujours raison d'être. Il s'agit plutôt de donner aux pauvres les moyens d'exercer une influence sur les structures politiques et économiques. Cette tâche est facilitée par la création de réseaux et d'alliances entre ONG qui, en rassemblant des intérêts divergents sur un même objectif, accroissent le poids de la société civile dans son ensemble.

Ce "changement de paradigme" dans l'approche des ONG par rapport au développement constitue un gigantesque défi, en particulier pour les organisations du Sud. L'action des ONG traditionnelles se caractérise en effet, dans bien des Etats en voie de développement, par la division, les jalousies et l'esprit de concurrence, le paternalisme et la volonté de domination de dirigeants plus ou moins charismatiques. Pourtant, il importe de développer la solidarité, y compris entre les organisations, si elles veulent exercer, en tant qu'avocats des pauvres, une influence constructive sur les politiques rationales du développement, et résister aux tentatives de répression de la part de certains gouvernements.

Ce modèle qui soustend également la "policy note" implique aussi que les bailleurs de fonds publics et non-gouvernementaux du Nord revoient leurs conceptions et leur attitude. Leur politique pose en effet

problème: tant que les ONG du Sud percevront un soutien financier sur la base de projets, leurs conceptions et leurs structures d'organisation évolueront pour beaucoup en fonction de la réalisation de projets particuliers; dans de telles conditions, elles peuvent difficilement devenir une force motrice de changements structurels. Les formes novatrices de coopération évoquées dans la "policy note" revêtent une importance primordiale.

### Souplesse des procédures

La "policy note" souligne à diverses reprises la nécessité d'adapter les mécanismes de coordination en matière de développement participatif et de "bon gouvernement" à la situation du pays concerné. Ces mécanismes doivent se situer dans le prolongement de forums de discussion portant sur des structures ou des secteurs précis (p.ex. le débat sur le système juridique en Haïti), des événements politiques importants comme des élections, ou encore la mise en oeuvre de traités de paix comme au Salvador et au Mozambique. En fonction des conditions politiques sur place, l'on peut créer des organes de coordination alternatifs ou cumulatifs entre les différents acteurs: entre les ambassades et les administrations du développement des seuls bailleurs de fonds, entre les donneurs et leurs partenaires gouvernementaux, entre les bailleurs de fonds et les organisations de la société civile, et, dans la mesure du possible, entre bailleurs de fonds, gouvernement et ONG de l'Etat partenaire. Les organes de coordination entre bailleurs de fonds sur le terrain doivent viser l'échange d'informations et la concertation pour mettre en oeuvre des mesures susceptibles d'améliorer les structures et. dans des situations politiques difficiles, permettre aux bailleurs de fonds de réagir de manière adéquate aux évolutions et événements politiques.

La flexibilité ne signifie toutefois pas que l'on puisse agir à sa guise. Si les gouvernements refusent catégoriquement tout dialogue sur les structures et la participation des organisations de la société civile, cela aura des répercussions sur le volume de la coopération et ses modalités. Par conséquent, les objectifs de la coordination au niveau des Etats (responsabilisation et coopération avec des organisations de la société civile) conditionnent également l'octroi de l'aide!

### Concertation avec la Banque mondiale et le PNUD

Une place primordiale est réservée, dans la "policy note", aux liens entre la coordination sur le terrain, les groupes consultatifs de la Banque mondiale et les "tables rondes", du PNUD. A la demande du Groupe de travail, le Secrétariat du CAD a étudié la manière dont avaient été traitées les questions des droits de l'homme, de la démocratisation et de l'Etat de droit dans l'ensemble des groupes consultatifs et des "tables rondes" depuis 1990. Les résultats sont contrastés: si l'on a discuté des obstacles au développement dans les domaines des droits de l'homme et des conditions politiques, lors de presque toutes les rencontres de bailleurs de fonds, y compris celles auxquelles participaient des Etats asiatiques, cela s'est généralement fait sans préparation ni suites. Ainsi, la réussite d'une action unitaire des bailleurs de fonds, comme dans les cas de la chute de la dictature en Zambie et au Malawi, et du processus de paix au Salvador, est demeurée exceptionnelle.

Ces derniers temps d'ailleurs, de plus en plus de voix - notamment du côté des participants allemands se plaignent de ce que les réunions formelles de certains groupes consultatifs s'apparentent de plus en plus à un rituel figé et de ce que dans le cadre des séances informelles portent sur les structures politiques et juridiques, certains participants lancent des offensives surprise sans aucune coordination, de sorte qu'il est quasiment impossible d'avoir un dialogue constructif. Les membres du CAD entendent y remédier: "compte tenu des rapports déterminants entre participation, bon gouvernement et développement durable, compte tenu de l'importance que revêtent ces conditions pour la prise de décision en matière d'octroi d'aide au développement, et compte tenu des expériences faites ces derniers temps au sein des groupes consultatifs et des tables rondes, les membres du CAD préconisent à moyen terme que ces questions fassent l'objet d'un traitement systématique au sein des groupes consultatifs et des tables rondes... Les consultations sur le terrain doivent viser à ce que les partenaires du pays concerné et les bailleurs de fonds définissent des mesures et des engagements et à identifier des sujets prioritaires de discussion. Les résultats de ces consultations devront être présentés par des rapporteurs

6 of 8

lors des séances plénières des groupes consultatifs et des tables rondes... Les résultats des réunions de groupes consultatifs et de tables rondes devront faire l'objet d'un suivi sur le terrain, à l'aide des mécanismes de coordination, et être soumis à vérification lors des prochaines rencontres".

Au cours du High level meeting, l'Administrateur du PNUD, M. Speth, et une représentante de la Banque mondiale ont affirmé leur plein accord avec ces recommandations. La représentante de la Banque mondiale a toutefois signalé que les statuts de son organisation ne lui permettaient que difficilement de présider les groupes consultatifs lorsque des questions de droits de l'homme étaient inscrites à l'ordre du jour de séances formelles. Selon le Groupe de travail, l'on peut résoudre ce problème au cas par cas, en formulant l'ordre du jour en conséquence ("le bon gouvernement" relève sans conteste des attributions de la Banque mondiale!) et, le cas échéant, en cédant provisoirement la présidence de la séance à un Etat bailleur de fonds.

# Application par étapes

Pour le moment, les idées, recommandations et décisions de la "policy note" ne sont évidemment que théoriques. Et le fait, que les membres du CAD à Paris soient parvenus à un consensus au "plus haut niveau" ne signifie pas que l'on puisse se dispenser de convaincre les nombreux sceptiques dans les capitales et les ambassades, qui peuvent en appeler aux pratiques coutumières. Reste aussi à savoir, et il est permis d'en douter, si les représentations diplomatiques des bailleurs de fonds disposeront de suffisamment de personnel qualifié pour faire face aux nouvelles exigences. (Depuis des années, l'Allemagne est à juste titre mal notée lors des "examens du CAD" à cause de la faible proportion de spécialistes du développement dans ses représentations à l'étranger).

L'objectif visant des accords contraignants en matière de conditions politiques, juridiques et administratives, par l'institution d'un dialogue, est sans douse fort ambitieux. Il paraît néanmoins réalisable si conformément aux recommendations l'on procède avec pragmatisme et souplesse, et de façon systématique. Dans un premier temps, il est prévu que le processus de coordination soit mis en place dans un certain nombre d'Etats pilote, pour lesquels certains bailleurs de fonds, dont l'Allemagne, se sont déclarés prêts à assumer la responsabilité.

Par ailleurs, le fait que la tendance à la coordination ne touche pas que l'OCDE est également un signe encourageant. Sur proposition de l'Allemagne, l'UE et ses Etats membres testent aussi, dans six pays, des formes systématiques et contraignantes de coordination en matière de coopération, encore qu'il s'agisse là d'une coordination sectorielle et régionale, ne portant pas sur les structures. La Banque mondiale, de son côté, est sur le point d'organiser des programmes d'investissement sectoriel supportés à la fois par les gouvernements des Etats partenaires et plusieurs bailleurs de fonds, et dont l'intérêt est justement qu'ils ne peuvent être mis en place sans coordination. (Il ne faut toutefois pas oublier comme cela s'est produit pour bien des programmes d'ajustement structurel les conditions politiques et administratives)!

En outre, et cela n'est pas sans importance, les décisions du CAD concernant des analyses communes de structures ainsi que des accords sur des réformes peuvent contribuer à éviter des conflits violents. Si s'instaure une communication régulière entre les instances gouvernementales concernées et les forces sociales, la vie politique et sociale sera automatiquement plus transparente; nul besoin alors de rechercher de nouveaux systèmes de prévention.

Les contacts réguliers permettent aux bailleurs de fonds de disposer d'une base commune d'information et créént ainsi les fondements de stratégies collectives pour répondre aux menaces de crises. (C'est bien ce qui a fait défaut notamment au Rwanda et au Burundi)! Ce point, qui est implicitement contenu dans la "Policy note", mais n'est pas approfondi, a été developpé lors d'un forum international sur "la coopération pour le développement en tant que politique de prévention pour la paix" qui s'est tenu du 9 au 12 avril 1996 à Berlin, à l'initiative de la DSE et du ministère allemand de la Coopération. Ce forum a recommandé d'intégrer non seulement les partenaires gouvernementaux aux consultations visant à prévenir les crises, mais également des dirigeants de l'opposition et des organisations issues de la

société civile, susceptibles de jouer un rôle important. Avec toutes les parties prenantes, il faut viser des accords sur des mesures concrètes adaptées à chaque cas, et sur la vérification de leur mise en oeuvre. La qualité des conférences internationales sur la prévention ou l'arbitrage de conflits se trouverait améliorée, si elles pouvaient s'appuyer sur un tel processus de consultations, tant au niveau des préparatifs qu'à celui de la mise en oeuvre de leurs résolutions.

Mais pour en revenir à la question de départ, les conditions théoriques d'une plus grande efficacité de la coopération et d'une communauté resserrée des bailleurs de fonds sont créées. L'idee maîtresse de cette théorie de "participation opérationnelle" c'est que la coopération sur un pied d'égalité entre les gouvernements et les organisations de la société civile constitue l'un des éléments nécessaires à la modification des structures tent au niveau de la société qu'à celui de l'Etat. L'amélioration de la coopération et du partenariat doit à présent se traduire sur le terrain par des mesures concrètes et un processus continu.

#### Notes

- 1) OCDE/CAD: coopération pour le développement. Paris 1994
- 2) Voir OCDE/CAD: Development Partnership in the New Global Context. Paris draft 2441995 4 pages, DCD/DAC (95)3/rev.3
- 3) OCDE/CAD: Shaping the 21 st Century: The Contribution of Development Cooperation. Paris 2-5-1996, 23 pages. DCD/DAC (96)15/rev.1
- 4) OCDE/CAD. Policy Note...Paris, 1351996, 7 pages, CDCD/DAC(96) 1 4/rev 2)
- 5) OCDE/CAD: Development Cooperation Guidelines Series. Paris 1995
- 6) Report on the Uppsala Workshop on Civil Society and Democracy Paris 24-11-1995, 41 pages, DCD/DAC/PDGG(95)

Updated on January 13, 1997

This article is made available on EUFORIC by kind permission of the publishers - E+Z Entwicklung und Zusammenarbeit, Postfach 10 08 01, D-60008 Frankfurt, Germany. Tel: +49 69 7501-4366, Fax: +49 69 7501-4855.

Developer's Note: These pages were developed for use on the Netscape browser. Please address comments on content or style to Peter Ballantyne. Information Programme, ECDPM

8 of 8